

Ceci est une communication commerciale.
Veuillez consulter le prospectus/document d'information du fonds et le DICI/DIC (selon ce qui est applicable) avant de prendre une décision de placement finale.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce fond présente, au regard des attentes de l'Autorité des marchés financiers, une communication disproportionnée sur la prise en compte des extra-financiers dans sa gestion.
Fournie à titre d'information uniquement, cette présentation ne saurait servir de base à quelque décision de placement que ce soit.

Asset Management
30 avril 2024

CS (Lux) Emerging Market Corporate Bond Fund UB USD



Information sur le fonds

Obligations

285'828'821

Total des actifs nets du fonds en USD

TNA classe de parts, USD 8'998'638	NAV classe de parts, USD 121.84	Commissions de gestion p.a. ¹ 0.70%
Rendement (net) MTD -1.07% Indice -0.88%	Rendement (net) QTD -1.07% Indice -0.88%	Rendement (net) YTD 1.48% Indice 1.41%

Fiche du fonds

Gestionnaire d'investissements	Andreas Fischer, Claudia von Waldkirch
Date de lancement	31.08.2011
Date de lancement de la part	30.01.2015
Catégorie de parts	UB
Devise au lancement	USD
Politique de distribution	Capitalisation
Domicile du fonds	Luxembourg
ISIN	LU1144396659
Indice de référence	JPM CEMBI Broad Diversified Composite

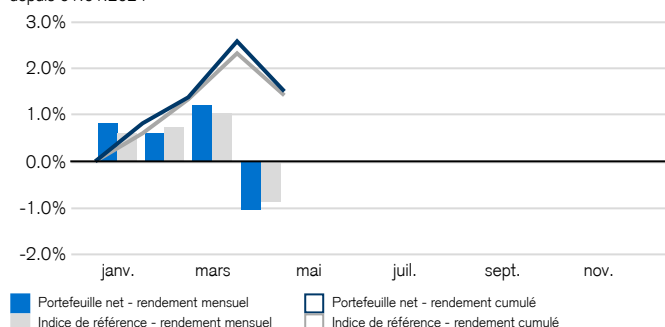
Politique d'investissement

Le fonds investit essentiellement dans des obligations d'entreprise libellées en dollars des Etats-Unis et, dans une certaine mesure seulement, dans des obligations libellées en dollars des Etats-Unis émises par des emprunteurs souverains de pays en développement. Le fonds a pour but de générer, sur l'ensemble du cycle économique, un rendement supérieur à celui d'obligations émises par des emprunteurs des pays industrialisés. L'univers de placement, couvrant un grand nombre de pays aux profils de risque très divers, fournit des opportunités de placement intéressantes et permet une large diversification. Les placements individuels sont évalués selon la méthode ascendante, tandis que c'est l'approche descendante qui est utilisée pour les pays. Le fonds est géré de façon active en termes de comportement de placement.

Tout investissement comporte des risques, dont celui de perdre son capital. La performance passée ne prédit pas les résultats futurs. Ni la performance simulée ni la performance historique ne sont un indicateur fiable de résultats actuels ou futurs.

Aperçu de la performance - mensuelle et cumulée

depuis 01.01.2024



Aperçu de la performance - cumulée

depuis 01.03.2015



Aperçu de la performance - mensuelle et YTD

depuis 01.01.2024, en %

	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	YTD
Portefeuille net	0.80	0.58	1.18	-1.07									1.48
Indice de référence	0.59	0.71	1.00	-0.88									1.41
Relatif net	0.21	-0.13	0.18	-0.19									0.07

¹ Si la devise d'un produit financier et/ou ses coûts sont différents de votre devise de référence, son rendement et ses coûts peuvent augmenter ou décroître en fonction de la fluctuation des devises.

Les personnes mentionnées ci-dessus mènent des activités réglementées uniquement dans la/les juridiction(s) où elles ont obtenu les licences nécessaires, le cas échéant.

ESG signifie «Environnemental» (E), «Social» (S) et «Gouvernance» (G).

Le glossaire vous fournira la définition de tous les acronymes/termes utilisés dans ce document. Des informations supplémentaires importantes sont disponibles à la fin du document.

Aperçu de la performance

depuis 01.03.2015, en %

	Rendements glissants		Rendements annualisés			
	1 mois	3 mois	1 an	3 années	5 années	ITD
Portefeuille net	-1.07	0.68	8.08	-5.85	-0.51	1.94
Indice de référence	-0.88	0.82	7.26	-0.62	2.29	3.45
Relatif net	-0.19	-0.14	0.82	-5.23	-2.80	-1.51

Aperçu des risques - ex post

depuis 01.03.2015, en %

	Risque annualisé, en %			
	1 an	3 années	5 années	ITD
Volatilité portefeuille	5.62	9.43	11.14	8.98
Volatilité indice	5.30	7.00	8.31	6.68
Erreur de suivi	1.07	3.66	3.67	3.00

Aperçu de la performance - annuelle

depuis 01.03.2015, en %

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Portefeuille net	-2.89	12.64	8.73	-3.63	15.83	9.50	-3.93	-22.04	7.95	1.48
Indice de référence	-1.18	9.65	7.96	-1.65	13.09	7.13	0.91	-12.26	9.08	1.41
Relatif net	-1.71	2.99	0.78	-1.98	2.74	2.37	-4.84	-9.78	-1.14	0.07

Chiffres clés des risques

	Portefeuille	Indice de référence		Portefeuille	Indice de référence
Duration modifiée	4.45	4.10	Notation de crédit moyenne pondérée linéaire	BB+	BBB-
Rendement à l'échéance	8.16%	7.26%	Nombre de titres	231	1'789
Pire rendement possible	8.10%	7.22%			
WAL to worst en années	6.47	6.31			

Risques potentiels

Le profil de risque et de rendement ne reflète pas les risques auxquels le fonds pourrait être exposé à l'avenir en cas de développements sans rapport avec ce que le fonds a pu connaître dans un passé récent. Cela comprend notamment les risques suivants, rares mais susceptibles d'avoir un impact important.

- Risque de crédit: les émetteurs des actifs détenus par le Fonds peuvent ne pas verser de revenus ou ne pas rembourser le capital à l'échéance. Les investissements du Fonds comportent un risque de crédit important.
- Risque de liquidité: les actifs ne peuvent pas nécessairement être vendus à un coût limité dans un laps de temps suffisamment court. Les investissements du Fonds peuvent présenter une liquidité limitée. Le Fonds s'efforcera d'atténuer ce risque au moyen de différentes mesures.
- Risque de contrepartie: la faillite ou l'insolvabilité des contreparties du Fonds peut entraîner un défaut de paiement ou de livraison.
- Risque circonstanciel: si un événement déclencheur se produit, le capital conditionnel est converti en fonds propres ou est réduit et peut, par conséquent, perdre une part substantielle de sa valeur.
- Risque opérationnel: des processus inadéquats, des erreurs techniques et des événements catastrophiques peuvent être à l'origine de pertes.
- Risques politiques et juridiques: les placements sont exposés aux changements de normes et de lois du pays où ils sont effectués. Cela comprend les restrictions sur la convertibilité des monnaies, le prélèvement d'impôts et la réalisation de contrôles sur les transactions, les limites des droits de propriété, ainsi que d'autres risques juridiques. Les placements sur des marchés financiers moins développés peuvent exposer le fonds à un risque opérationnel, juridique et politique plus important.
- Risques en matière de durabilité: Les risques en matière de durabilité sont des conditions ou des événements environnementaux, sociaux ou de gouvernance qui peuvent avoir un impact négatif important sur le rendement, compte tenu du secteur, de la branche et de l'exposition de la société.

Les objectifs de placement, les risques, les frais et dépenses du produit, ainsi que des informations plus exhaustives sur celui-ci, sont fournis dans le prospectus (ou dans le document de l'offre), qui doit être lu avec attention avant tout investissement.

Les investisseurs peuvent perdre tout ou partie du montant investi.

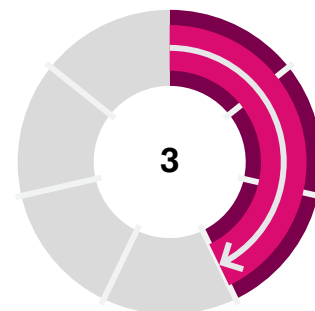
L'utilisation de l'effet de levier par le fonds peut entraîner une amplification des mouvements de marché, c'est-à-dire augmenter la volatilité du fonds, ainsi qu'un accroissement des pertes par rapport aux produits qui n'utilisent pas cet effet de levier.

La documentation d'offre complète comprenant toutes les informations sur les risques peut être obtenue gratuitement auprès d'un conseiller clientèle du Crédit Suisse, d'un représentant ou, le cas échéant, via Fundsearch (credit-suisse.com/fundsearch).

L'investissement présenté dans ce document commercial concerne l'acquisition d'unités ou de parts d'un fonds et ne concerne pas l'acquisition d'actifs sous-jacents. Les actifs sous-jacents sont la seule propriété du fonds.

Profil de risque²

PRIIP SRI



Des valeurs plus élevées (jusqu'à 7) indiquent un risque supérieur, tandis que des valeurs plus faibles (jusqu'à 1) indiquent un risque inférieur.

² L'indicateur de risque suppose que vous conserviez le Produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'Indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Attention au risque de change si votre monnaie de référence est différente de la monnaie du Produit. Vous pourriez recevoir des paiements dans une monnaie différente, le rendement final que vous obtiendrez dépend donc du taux de change entre les deux monnaies. Les investisseurs doivent noter que le Produit peut être exposé à d'autres risques tels que des risques opérationnels, de contrepartie, politiques, de durabilité et juridiques qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque. Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Répartition des actifs par pays de risque

En % de l'exposition économique totale

	Portefeuille	Indice de référence	Portefeuille Indice de référence
Brésil	8.27	5.20	
Colombie	6.34	3.79	
Mexique	5.07	4.46	
Émirats Arabes Unis	4.69	4.39	
Corée (Sud), République de	4.44	4.59	
Inde	4.21	4.25	
Thaïlande	4.09	2.94	
Hong Kong	4.04	5.09	
Qatar	3.71	3.50	
Pérou	3.39	2.52	
Arabie saoudite	3.35	4.12	
Turquie	3.11	3.99	
Chine	3.07	6.83	
Afrique du Sud	3.01	3.54	
Autres	39.21	40.79	

Répartition des actifs par région

En % de l'exposition économique totale

	Portefeuille	Indice de référence	Portefeuille Indice de référence
Amérique latine	32.65	24.78	
Asie	28.09	41.93	
Moyen-Orient	14.71	18.34	
Afrique	11.08	7.90	
Europe	10.30	7.04	
Liquidités	2.85	-	
Monde	0.33	-	
Autres	0.00	-	

Répartition des actifs par Tranche WAL

En % de l'exposition économique totale

	Portefeuille	Indice de référence	Portefeuille Indice de référence
< 1 ans	9.36	6.95	
1-3 ans	21.56	32.57	
3-5 ans	22.30	25.70	
5-7 ans	16.98	12.79	
7-10 ans	21.45	10.40	
10-15 ans	2.59	2.18	
>15 ans	5.76	9.43	
Autres	0.00	-	

Répartition des actifs par tranche de rating

En % de l'exposition économique totale

	Portefeuille	Indice de référence	Portefeuille Indice de référence
AAA	-	0.20	
AA	1.71	6.14	
A	11.57	18.18	
BBB	26.53	33.16	
BB	30.30	23.16	
B	11.83	11.44	
CCC & inférieur	12.27	5.33	
Sans rating	2.96	2.39	
Liquidités et équivalents	2.85	-	
Autres	0.00	-	

Répartition des actifs par secteur JPM

En % de l'exposition économique totale

	Portefeuille	Indice de référence	Portefeuille Indice de référence
Financiers	33.54	31.82	
Pétrole et gaz	14.77	12.03	
TMT	8.29	9.69	
Industriel	8.22	9.44	
Métaux et minerais	6.47	6.14	
Souverain	6.29	-	
Services collectifs	4.43	11.05	
Immobilier	4.41	3.10	
Consommateurs	3.77	10.47	
Liquidités et équivalents	2.83	-	
Quasi-souverains	2.63	-	
Autres	4.33	6.26	

10 plus larges positions

En % de l'exposition économique totale

Nom de l'instrument ³	ISIN	Coupon par an	Date d'échéance	Pondération
UNITED OVERSEAS BANK LTD	US91127LAH33	3.86%	07.10.2032	1.98%
LG CHEM LTD	USY52758AG77	4.38%	14.07.2025	1.39%
HKT CAPITAL NO6 LTD	XS2414130711	3.00%	18.01.2032	1.33%
CBQ FINANCE LTD	XS2230306537	2.00%	15.09.2025	1.33%
KOOKMIN BANK	XS1932879130	4.50%	01.02.2029	1.33%
QNB FINANCE LTD	XS2287744218	1.38%	26.01.2026	1.30%
BANGKOK BANK PUBLIC CO LTD (HONG K	USY0606WCA63	3.73%	25.09.2034	1.22%
BANCO DE CREDITO DEL PERU	US05971V2D64	3.25%	30.09.2031	1.12%
FIRST QUANTUM MINERALS LTD	USC3535CAP35	8.63%	01.06.2031	1.06%
INDOFOOD CBP SUKSES MAKMUR TBK PT	XS2349180104	3.40%	09.06.2031	1.05%

Statistiques du fonds - ex post

	3 années	5 années
	Portefeuille	Portefeuille
Ratio d'information	-1.42	-0.68
Drawdown maximal, en %	-30.79	-30.79

³ Les entités et/ou instruments mentionnés sur cette page ne le sont qu'à titre d'exemple, à ne pas interpréter comme une invitation à acheter ou à vendre tout intérêt ou investissement, ou comme une sollicitation en ce sens.

La performance passée ne prédit pas les résultats futurs. Ni la performance simulée ni la performance historique ne sont un indicateur fiable de résultats actuels ou futurs.

Analyse de la performance

Du côté de la performance, le fonds a engendré un rendement négatif qui était légèrement inférieur à son indice de référence. Le principal moteur de la sous-performance relative a été notre positionnement sur la duration et la courbe de rendement, compte tenu de notre biais de duration plus long et de la hausse des taux du Trésor américain. Du point de vue sectoriel, notre surpondération des émetteurs souverains et quasi-souverains par rapport à une sous-pondération des émetteurs du secteur des consommateurs et des services publics a eu un impact positif. Notre sélection de titres n'a pas eu d'impact significatif sur la performance relative au mois d'avril.

Revue du marché

En avril, la performance des obligations d'entreprises des marchés émergents a été négative, car le resserrement des écarts de crédit n'a pas pu compenser l'impact négatif de la hausse des rendements des bons du Trésor américain. Le rendement des bons du Trésor américain à 2 ans a augmenté de 41 points de base (pb), tandis que les rendements des bons du Trésor à 10 et 30 ans ont bondi de 48 et 44 pb, respectivement. La courbe des taux du Trésor américain est restée inversée, le différentiel de rendement entre les bons du Trésor américain à 2 et 10 ans terminant le mois à -36 pb. Les données sur l'inflation aux États-Unis ont été l'un des principaux moteurs du mois, ce qui a fourni des preuves supplémentaires que l'inflation aux États-Unis est plus stable que prévu. Cela a conduit à une réévaluation des baisses attendues des taux d'intérêt et à une forte hausse des rendements sur l'ensemble de la courbe des taux du Trésor américain. Du côté du crédit, les écarts de crédit des obligations d'entreprises des marchés émergents se sont resserrés, les écarts des émetteurs notés investment grade se resserrant de 14 pb, tandis que les écarts des obligations à haut rendement se sont resserrés de 18 pb. Sur la base du rendement total, l'Europe et l'Afrique ont été les régions les plus performantes, tandis que l'Amérique latine, l'Asie et le Moyen-Orient ont tous enregistré des rendements très similaires.

Identifiants clés

Nom de l'instrument	Credit Suisse (Lux) Emerging Market Corporate Bond Fund UB USD
Code Bloomberg	CEMCUBU LX
ISIN	LU1144396659
No de valeur	26311925
Indice de référence	JPM CEMBI Broad Diversified Composite
Indice de référence code Bloomberg	JBCDCOMP

Données clés

Direction du fonds	Credit Suisse Fund Management S.A.
OPCVM	Oui
Classification SFDR ⁴	Article 8
Fin d'exercice	30. septembre
Prêt de valeurs mobilières	Oui
Frais courants ⁵	0.94%
Préavis de souscription	journalier
Délai de souscription	T + 3
Préavis pour le rachat	journalier
Période de décompte de remboursement	T + 3
Heure limite de réception	15:00 CET
Swinging single pricing (SSP ⁶)	partial swing NAV

Approche ESG

Le fonds promeut les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) (au sens de l'article 8 du Règlement UE 2019/2088). Il met en œuvre la politique d'investissement durable de CSAM (www.credit-suisse.com/esg) y compris les exclusions basées sur les normes, les valeurs et la conduite des affaires pour combiner les critères ESG à l'analyse financière traditionnelle afin de calculer la prise en compte des critères ESG par CSAM, servant ainsi de base à un processus de sélection de titres ascendant. Pour en savoir plus sur les critères d'investissement ESG et sur les aspects du fonds en matière de développement durable, veuillez consulter les documents juridiques et réglementaires du fonds (tels que, p. ex., le prospectus) et vous rendre sur le site www.credit-suisse.com/esg. Parallèlement aux aspects relatifs au développement durable, la décision d'investir dans le fonds devrait prendre en considération tous les objectifs et les caractéristiques décrits dans le prospectus ou les informations devant être communiquées aux investisseurs conformément à la réglementation en vigueur.

Certains points de données sont fournis à la seule fin de transparence et ne se rapportent à aucun processus de placement ESG spécifique ni à la méthodologie ESG de CSAM. Pour de plus amples informations sur le processus de prise de décision du fonds en matière de placements ESG, veuillez vous reporter au prospectus du fonds.

Caractéristiques ESG

Indice de référence ESG	Critères d'exclusion	Intégration de critères ESG	Actionnariat actif ⁶	Objectif d'investissement durable
☐	☒	☒	☒	☐

Vue d'ensemble des critères ESG

Selon la méthodologie MSCI. Performance du fonds par rapport à l'indice de référence: JPM CEMBI Broad Diversified Composite.

	Portfeuille	Indice de référence
Notation ESG	BBB	BBB
Score qualité ESG	5.64	5.47
Score environnemental	4.76	5.05
Score social	5.13	5.17
Score de gouvernance	5.00	4.49
Couverture pour notation/score	77.58%	84.77%
Moyenne pondérée intensité carbone (tonnes d'ém. CO2 / mio.\$ de C.A.)	272.63	555.43
Couverture pour intensité carbone	73.80%	87.83%

Remarque: le chiffre total de l'intensité carbone indiqué dans cette section peut être supérieur au total du graphique de ventilation, car le chiffre est normalisé et les poids réels sont gonflés en raison d'une couverture de données limitée. Pour plus d'informations sur la méthodologie de MSCI concernant les points de données ESG répertoriés ci-dessus, veuillez vous reporter au glossaire.

⁴ Les classifications de durabilité des produits du CS et l'article SFDR sont valables au moment de la publication et peuvent faire l'objet de modifications.

⁵ Si la devise d'un produit financier et/ou ses coûts sont différents de votre devise de référence, son rendement et ses coûts peuvent augmenter ou décroître en fonction de la fluctuation des devises.

⁶ L'actionnariat actif fait partie de la stratégie du fonds visant à agir au mieux des intérêts de ses investisseurs de préserver et d'optimiser la valeur à long terme de leurs placements. Afin de promouvoir les bonnes pratiques et de veiller à ce que les sociétés de portefeuille soient durables et prospères à long terme, l'actionnariat actif est pensé pour influencer les sociétés de portefeuille à deux niveaux: d'une part, au moyen du vote par procuration et, d'autre part, par le biais de l'engagement. Dans le cas de placements dans d'autres fonds (fonds cibles), le fonds n'a aucune capacité, ou seulement une capacité limitée, à exercer un actionnariat actif sur le fonds cible, ou sur les sociétés de portefeuille des fonds cibles.

10 plus larges émetteurs

En termes d'exposition économique totale du fonds. Certains points de données figurant dans le présent tableau sont fournis uniquement à des fins de transparence et ne se rapportent à aucun processus de placement ESG spécifique ni à la méthodologie ESG de CSAM. Pour plus de détails sur le processus de décision ESG du fonds, veuillez vous reporter au prospectus du fonds. Sources: MSCI et l'intégration des critères ESG dans le cadre des revenus fixes exclusifs

Nom abrégé de l'émetteur ⁷	Pondération	secteur JPM CEMBI	Notation ESG MSCI	Prise en compte des critères ESG dans les revenus fixes	Indice de controverse (tCO2e / mio.\$ de C.A.)	Intensité carbone (tCO2e / mio.\$ de C.A.)
CBQ FINANCE LTD	2.02%	Financiers	BBB	Neutre	Vert	5.18
ECOPETROL SA	1.99%	Pétrole et gaz	BBB	Neutre	Orange	417.30
UNITED OVERSEAS BK LTD	1.98%	Financiers	AA	Positif	Vert	6.30
STANDARD CHARTERED PLC	1.79%	Financiers	AA	Positif	Jaune	2.04
NK KAZMUNAYGAZ AO	1.51%	Pétrole et gaz	BBB	Neutre	Vert	604.90
ARGENTINA REPUBLIC OF GOVERNMEN	1.47%	Souverain	BBB	Neutre	n.a.	-
FIRST QUANTUM MINERALS LTD	1.43%	Métaux et minerais	AA	Positif	Orange	596.40
PROSUS NV	1.40%	TMT	AA	Positif	Jaune	3.60
LG CHEM LTD	1.39%	Industriel	A	Neutre	Jaune	244.86
HKT CAPITAL NO 6 LTD	1.33%	TMT	AA	Positif	Vert	36.90

Remarque: tous les points de données ESG de ce tableau se rapportent à un émetteur sous-jacent le cas échéant (p. ex. un émetteur d'actions dans le cas d'une obligation convertible). Pour plus d'informations sur la méthodologie concernant les points de données ESG répertoriés ci-dessus, veuillez vous reporter au glossaire.

Répartition des actifs en fonction de la prise en compte des critères ESG dans les revenus fixes exclusifs

Selon la méthodologie exclusive de CSAM en % de l'exposition économique totale des investissements à revenu fixe du fonds. Performance du fonds par rapport à l'indice de référence: JPM CEMBI Broad Diversified Composite.

	Portefeuille	Indice de référence	Portefeuille Indice de référence
Positif	23.05	21.95	
Neutre	59.91	63.85	
Négatif	7.66	11.57	
Sans rating	6.54	2.64	

Remarque: l'exposition aux investissements à revenu fixe représente 97.15% du portefeuille pour cette classe d'actifs. Les signaux ESG propres à l'entreprise sont utilisés dans l'approche d'intégration des critères ESG du gestionnaire d'actifs conformément au contrat du fonds. Pour en savoir plus sur la prise en compte des critères ESG dans le cadre des revenus fixes, veuillez vous reporter au glossaire.

Répartition des actifs par notation ESG

En % de l'exposition économique totale. Performance du fonds par rapport à l'indice de référence: JPM CEMBI Broad Diversified Composite. Source: Notation ESG MSCI

	Portefeuille	Indice de référence	Portefeuille Indice de référence
AAA	2.79	4.35	
AA	17.07	15.39	
A	14.89	17.81	
BBB	24.83	21.38	
BB	10.68	15.74	
B	6.28	6.72	
CCC	1.04	3.38	
Non évaluable	2.85	-	
Aucune couverture de données	19.57	15.23	

Remarque: pour plus d'informations sur la méthodologie de notation ESG de MSCI et la différence entre les catégories «Non évaluable» et «Aucune couverture de données », veuillez vous reporter au glossaire.

Répartition des actifs par indice de controverse ESG

En % de l'exposition économique totale du fonds aux sociétés d'investissement. Performance du fonds par rapport à l'indice de référence: JPM CEMBI Broad Diversified Composite. Source: MSCI

	Portefeuille	Indice de référence	Portefeuille Indice de référence
Vert	42.33	51.46	
Jaune	20.17	18.31	
Orange	9.38	14.20	
Rouge	-	0.79	
Aucune couverture de données	18.66	14.36	

Remarque: l'exposition aux sociétés d'investissement représente 90.53% du portefeuille pour cette classe d'actifs. MSCI fournit uniquement des données sur les controverses ESG pour les entreprises émettrices. Tous les autres instruments (p. ex. obligations d'État) sont exclus de cette répartition. Pour plus d'informations sur la méthodologie de signalement des controverses en matière d'ESG de MSCI, veuillez vous reporter au glossaire.

Contribution à l'intensité des émissions de dioxyde de carbone par secteur JPM CEMBI

Intensité des émissions de tonnes d'équivalent CO2 (GES de scope 1 et 2) par million de dollars de revenus, selon secteur JPM CEMBI répartition. Performance du fonds par rapport à l'indice de référence: JPM CEMBI Broad Diversified Composite. Source: MSCI

	Portefeuille	Indice de référence	Portefeuille Indice de référence
Industriel	63.84	57.05	
Pétrole et gaz	60.42	68.08	
Métaux et minerais	40.29	49.64	
Autres	25.64	46.27	
Services collectifs	11.00	266.80	
Total	201.20	487.84	

Remarque: l'intégration de données pondérées en fonction des titres s'élève à 73.80% du portefeuille. Le total indiqué dans cette section peut être inférieur à celui de la vue d'ensemble ESG. En effet, les chiffres de cette ventilation ne sont pas normalisés et utilisent les poids réels. Pour en savoir plus sur l'intensité des émissions de carbone, veuillez vous reporter au glossaire.

Glossaire

Capitalisation	Indique un réinvestissement régulier des dividendes reçus dans le portefeuille
Intensité des émissions de carbone	L'intensité moyenne pondérée des émissions, qui est fournie par MSCI ESG, divise les émissions de scope 1 et 2 mesurées en tonnes de CO2 par le montant des ventes en million de dollars. Les intensités sont ventilées par secteur secteur JPM CEMBI et pondérées en fonction du niveau de sécurité.
Sensibilisation à l'ESG	Ce produit comprend des investissements qui intègrent et mesurent de façon explicite des critères de durabilité des entreprises dans leur processus d'investissement.
Indice de référence ESG	Si la case «ESG benchmark» est cochée, cela signifie que la section ESG du présent document compare la performance ESG du portefeuille avec un indice ESG. Si la case n'est pas cochée, cela signifie que la section ESG du présent document compare la performance ESG du portefeuille avec un indice non ESG ou qu'aucune comparaison n'est effectuée en raison de l'absence d'un indice de référence reconnu. L'investisseur doit lire la documentation juridique du fonds pour comprendre comment l'indice de référence est utilisé. Dans tous les cas, une case «ESG benchmark» cochée ne signifie pas que l'indice de référence ESG est utilisé pour atteindre la stratégie ESG du fonds.
Indice de controverse ESG	L'indice de controverse ESG est conçu pour fournir une évaluation cohérente et actualisée des controverses ESG impliquant des sociétés cotées et des émetteurs obligataires. Un cas de controverse est généralement un événement ponctuel tel qu'une marée noire, un accident ou par exemple des allégations concernant des problèmes de sécurité dans une usine. Les indices de controverse peuvent être rouge, orange, jaune ou vert. Le rouge indique qu'une entreprise est impliquée dans une ou plusieurs controverses très graves. L'orange indique que l'entreprise est impliquée dans une ou plusieurs controverses structurelles graves en cours. Le jaune indique que l'entreprise est impliquée dans des controverses de niveau grave à modéré. Le vert indique que l'entreprise n'est impliquée dans aucune controverse majeure. Pour de plus amples informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.msci.com/our-solutions/esg-investing/ .
Score qualité ESG	Le score qualité ESG, basé sur les scores ESG sous-jacents de MSCI, est mesuré sur une échelle de 0 (très faible) à 10 (très bon). Il ne correspond pas directement aux scores sous-jacents des piliers environnemental, social et de gouvernance. Les scores des piliers sont calculés sur une base absolue tandis que le score qualité ESG du portefeuille est adapté afin de refléter le niveau d'exposition au risque ESG spécifique au secteur. Étant donné que les scores des piliers sont absolus et que le score qualité ESG du portefeuille est relatif, il n'est pas possible de prendre la moyenne du premier score pour en déduire le second. Le taux de couverture est pondéré en fonction du niveau de sécurité.
Notation ESG de l'émetteur	Les notations ESG d'entreprises et de gouvernements, fournies par MSCI ESG, sont mesurées sur une échelle allant de AAA (notation la plus élevée) à CCC (notation la plus faible). Les notations ESG des entreprises sont basées sur l'exposition de l'émetteur aux risques ESG spécifiques au secteur et sur sa capacité à atténuer ces risques par rapport à ses pairs. Les notations ESG d'entreprises sont calculées sur une base sectorielle relative, tandis que les notations individuelles sous-jacentes E, S et G sont absolues. Par conséquent, la notation ESG ne peut pas être considérée comme une moyenne des notations individuelles E, S et G. Les notations ESG des gouvernements identifient l'exposition d'un pays aux facteurs de risque ESG ainsi que la gestion de ces derniers et expliquent comment ces facteurs peuvent avoir un impact sur la durabilité à long terme de l'économie de ce pays. Elles sont dérivées des scores de 0 à 10 attribués aux facteurs sous-jacents dans les piliers E, S et G. Pour de plus amples informations sur la méthodologie MSCI, veuillez consulter le site www.msci.com/our-solutions/esg-investing/ .
Ex post	Fait référence à des mesures basées sur des données historiques
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	Les émissions de scope 1 sont générées par une entreprise directement à partir de sources lui appartenant ou contrôlées par elle telles que la combustion de carburant (stationnaire ou mobile), les processus industriels, etc. Les émissions de scope 2 sont des émissions indirectes, principalement liées à l'électricité consommée par une entreprise. Les émissions de scope 3 sont toutes les autres émissions indirectes liées aux activités d'une entreprise, comme les déplacements commerciaux, les déchets produits et les produits intervenant en amont (dans la chaîne d'approvisionnement) ainsi qu'en aval (utilisation des produits et fin de vie). Les émissions de scope 3 représentent généralement la part la plus importante des émissions d'une entreprise.
Ratio d'information	Cette statistique mesure dans quelle mesure la surperformance d'un fonds peut être attribuée à la compétence des gestionnaires face aux fluctuations du marché. Un ratio d'information élevé implique plus de compétences de gestion qu'une valeur faible ne le suggérerait.
ITD	Du lancement à ce jour (Inception-to-date)
Drawdown maximal	Représente le pire résultat possible (en pourcentage) survenu au cours de la période analysée.
MTD	Depuis le début du mois (Month-to-date)
MSCI	MSCI se réfère au fournisseur de données externe MSCI ESG Research LLC et/ou à ses sociétés affiliées.
Méthodologie ESG MSCI	Pour plus d'informations sur la méthodologie employée pour estimer les caractéristiques ESG des investissements, merci de vous référer à www.msci.com/our-solutions/esg-investing/
NAV	Valeur des actifs nette (Net Asset Value)
Non évaluable / Aucune intégration de données	Lorsque MSCI prend en compte un type d'actif pour une analyse ESG, mais que les données concernant une exposition économique ne sont pas disponibles en raison d'un manque de données du fournisseur de données, l'investissement relève de la catégorie «aucune intégration de données». Lorsque MSCI prend en compte un type d'actif hors du champ d'application de l'analyse ESG (p. ex. Espèces, Monnaie), l'exposition économique relève de la catégorie «non évaluable». Pour plus d'informations sur les types d'actifs exclus, veuillez consulter le site www.msci.com/our-solutions/esg-investing/ .
Frais courants	Les frais courants sont calculés selon la méthode décrite dans la directive Committee of European Securities Regulators/10-674. Le montant des charges en cours est basé sur les dépenses estimées, pour un maximum de 12 mois à compter de la fin de l'exercice financier du fonds et depuis sa création. Après cela, les charges en cours correspondent au TER du dernier rapport annuel. Les commissions de performance et les coûts de transaction de portefeuille sont exclus, sauf dans le cas d'une charge d'entrée/de sortie payée par le fonds lors de l'achat ou de la vente des parts/unités dans un autre organisme de placement collectif.
Notation ESG du portefeuille / de l'indice de référence	Il peut exister des divergences entre la notation ESG au niveau du portefeuille calculée par CSAM en appliquant la méthodologie MSCI (fournie dans la présente fact sheet) et les notations ESG attribuées par d'autres fournisseurs (p. ex. notations de fonds ESG MSCI). Il existe trois raisons principales à ces éventuelles divergences: (1) CSAM base ses calculs sur les données mises à jour des positions de fin de mois et (2) CSAM utilise systématiquement les données des émetteurs sous-jacents le cas échéant (p. ex. émetteur d'actions dans le cas d'une obligation convertible), et (3) principe de transparence pour les fonds cibles appliqué par CSAM. Le taux de couverture est pondéré en fonction du niveau de sécurité. Pour de plus amples informations sur la méthodologie MSCI, veuillez consulter le site www.msci.com/our-solutions/esg-investing/ .
Prise en compte des critères ESG dans les revenus fixes exclusifs	À des fins de gestion des risques, le gestionnaire d'investissement intègre les critères ESG dans l'analyse de sécurité afin de développer un système en cascade exclusif combinant les notations ESG de plusieurs fournisseurs de données. Les données externes prises en compte proviennent de Lucror, MSCI, Sustainabilitys, Inrate, Clarity AI et Refinitiv. La notation peut signaler une tendance «positive», «neutre» ou «négative» des critères ESG. Lorsque les fournisseurs externes ne mettent aucune donnée pertinente à disposition sur l'émetteur, l'intégration des critères ESG ne peut pas être calculée et ces placements relèvent de la catégorie «non noté». La méthodologie exclusive appliquée par le gestionnaire d'investissement n'est pas soumise à une assurance tierce.
QTD	Depuis le début du trimestre (Quarter-to-date)
Notation	Mesures de la solvabilité d'un instrument financier (p. ex. une obligation) ou de son émetteur (p. ex. une entreprise ou un État). Elles sont publiées par les agences de notation et peuvent être regroupées en une seule mesure représentative
Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)	Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers
Objectif d'investissement durable	Lorsque la case «objectif d'investissement durable» est cochée, cela signifie que le produit met en œuvre des stratégies d'investissement de CSAM qui allouent du capital aux entreprises apportant des solutions aux enjeux de la société et répondant à un objectif d'investissement durable. L'objectif d'investissement durable est atteint par le biais d'un processus d'investissement dédié axé sur les placements dans des thèmes et des secteurs dont les activités économiques répondent à des défis spécifiques posés par les enjeux ESG. Une case non cochée indique que le produit ne vise pas à atteindre un objectif de placement durable.
TNA	Total des actifs net (Total Net Assets)
Erreur de suivi	Mesure de l'écart du rendement d'un fonds par rapport au rendement d'un indice de référence sur une période de temps fixe.
WAL	Durée moyenne pondérée (Weighted Average Life): durée moyenne durant laquelle chaque unité de capital dû devrait rester impayée.
YTD	Depuis le début de l'année (Year-to-date)

Messages d'avertissement

Répartition des actifs	L'allocation indicative peut changer au fil du temps. Toutes les positions sont indiquées exclusivement à des fins d'information et ne constituent pas des recommandations de placement du Credit Suisse. Veuillez noter que ceci ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente d'un intérêt ou d'un placement quel qu'il soit.
Swinging Single Pricing	Pour plus de détails, merci de vous référer au chapitre correspondant "Net Asset Value" du prospectus du fonds.
Date de début de la performance	Le calcul et la présentation de la performance commencent le premier mois complet d'une stratégie investie. Cela peut entraîner une différence dans les dates de lancement et de début de performance.
PRIIP SRI	L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés.
Rendement à l'échéance/Pire rendement possible	Le rendement à l'échéance/pire rendement possible présenté est calculé au 30.04.2024 et ne tient pas compte des coûts, des évolutions du portefeuille, des fluctuations du marché et des défauts potentiels. Le rendement à l'échéance est fourni à titre indicatif uniquement et est susceptible d'évoluer.

Remarques ESG

Les chiffres contenus dans cette section ne sont pas vérifiés. Les informations, déclarations et notes ESG contenues dans ce document et obtenues par le CS peuvent découler totalement ou partiellement d'informations accessibles au public, de données développées en interne et/ou d'informations obtenues auprès d'autres sources tierces que le CS estime fiables. La capacité du CS à vérifier de tels objectifs ESG peut être limitée par la fiabilité des données disponibles en ce qui concerne les actifs sous-jacents et le statut des réglementations en matière de suivi et de fourniture de ces données. Le CS n'a effectué aucune vérification indépendante des informations obtenues auprès de ces sources publiques et tierces et ne peut émettre aucune déclaration ni garantie quant à leur exactitude, leur exhaustivité ou leur fiabilité. Il est possible que les données des fournisseurs de données ESG soient incorrectes, indisponibles ou ne soient pas entièrement mises à jour. Cela est particulièrement vrai lorsque le CS dispose d'un accès limité aux données de parties externes concernant les éléments sous-jacents d'un investissement, par exemple en raison d'un manque de données de transparence. De telles lacunes dans les données pourraient mener à une évaluation inexacte d'une pratique de développement durable et/ou à des risques et opportunités de développement durable connexes. Les données ESG fournies dans ce document ne doivent pas être utilisées par les investisseurs pour satisfaire leurs propres exigences réglementaires en matière de publication ou de déclaration. Le CS ne peut pas garantir le contenu ni l'exhaustivité de ces publications en matière d'ESG, lesquelles restent sujettes à modification et ne sont pas entièrement fiables. En particulier, le CS ne saurait être tenu responsable de toute erreur ou omission liée à des données ESG contenues dans le présent document, ni de tout dommage direct, indirect, spécial, punitif, consécutif ou autre (y compris les pertes de bénéfices). En l'absence d'un système de classification ESG normalisé à l'échelle du secteur, le CS a développé son propre cadre ESG (le «cadre d'investissement durable du CS»). Par conséquent, les investisseurs noteront que la classification ESG du fonds reflète l'opinion du CS et est basée sur le cadre d'investissement durable du CS, qui peut varier de la classification établie par des tiers. Le fait qu'un fonds respecte le cadre d'investissement durable du CS ne signifie pas nécessairement qu'il répond aux objectifs d'investissement globaux des investisseurs, ni à leurs préférences en matière de développement durable. Étant donné que les règlements et les directives en matière de développement durable sont encore en cours d'élaboration, le CS peut avoir besoin d'examiner certaines classifications/descriptions relatives aux critères ESG à mesure que les pratiques du secteur évoluent et que davantage de directives réglementaires deviennent disponibles. La performance ESG d'un portefeuille peut également différer de sa performance financière et le CS ne peut pas faire de représentation quant à la corrélation entre la performance financière et la performance ESG. Les pratiques liées au développement durable diffèrent également selon la région, le secteur et le sujet concernés en matière d'ESG et évoluent constamment. Par conséquent, les pratiques liées au développement durable peuvent évoluer au fil du temps. De même, les nouvelles exigences locales en matière de développement durable peuvent entraîner des coûts de conformité supplémentaires, des obligations de publication ou d'autres restrictions concernant le fonds. Le point de vue de CS sur ce qui constitue une classification adéquate est également susceptible d'évoluer au fil du temps, y compris en réponse à des directives réglementaires ou à des changements dans l'approche d'un secteur envers la classification. Une modification de la classification concernée peut nécessiter la prise de mesures supplémentaires, telles que des publications supplémentaires ou de nouveaux processus de saisie des données, pouvant entraîner des coûts supplémentaires.

Vous souhaitez en savoir plus?

Rendez-vous sur: <https://credit-suisse.com/fundsearch>

Informations importantes

Source: Credit Suisse, sauf mention contraire

Des informations MSCI ont été utilisées dans ce document; ©2024 MSCI et/ou ses sociétés affiliées. Utilisé avec l'autorisation correspondante. Tous droits réservés; voir [msci.com/disclaimer](https://www.msci.com/disclaimer).

Ce support est un document marketing de Credit Suisse SA et/ou de ses filiales (ci-après dénommé «CS»). Il ne constitue nullement ou ne fait partie d'aucune offre ou invitation à émettre ou vendre, ni une sollicitation d'offre de souscription ou d'achat de valeurs ou d'autres instruments financiers, ou à effectuer toute autre opération financière, ni ne constitue une incitation de souscription à un produit, une offre ou un placement. Ce document commercial n'est pas un document contractuellement contraignant ni un document d'information requis par une disposition législative quelconque. Aucun élément de ce support ne saurait constituer une recherche ou un conseil en investissement et ne peut en aucun cas y être assimilé. Il n'est pas adapté à votre situation personnelle ni ne constitue une recommandation personnalisée et ne suffit pas pour prendre une décision de placement. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et, dans la mesure où la loi le permet, il décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Les informations figurant dans ce support peuvent être modifiées sans préavis après la date d'émission de celui-ci sans que CS soit tenu de les actualiser. Ce support peut contenir des informations sous licence et/ou protégées par les droits de propriété intellectuelle des concédants de licence et des détenteurs du droit à la propriété. Rien dans ce support ne saurait être interprété comme imposant une responsabilité aux concédants de licence ou aux détenteurs du droit à la propriété. La copie non autorisée des informations des concédants de licence ou des détenteurs du droit à la propriété est formellement interdite. La documentation complète présentant l'offre, le prospectus ou la notice d'offre, le document d'information clé pour l'investisseur («DICi»), le document d'information clé («DIC»), les règles du fonds ainsi que les rapports annuels et bisannuels («Documentation complète présentant l'offre»), si ceux-ci existent, peuvent être obtenus gratuitement dans une des langues listées ci-dessous auprès de l'entité juridique indiquée ci-dessous et, dès lors qu'ils sont disponibles, via FundSearch (credit-suisse.com/fundsearch). Les informations concernant vos distributeurs, représentants locaux, l'agent d'information, l'agent payeur, si ceux-ci existent, et vos contacts locaux relativement au(x) produit(s) d'investissement figurent ci-dessous. Les seules conditions juridiquement contraignantes applicables aux produits de placement indiqués dans ce document, notamment en ce qui concerne les risques, les objectifs, les frais et les dépenses, sont celles qui figurent dans le prospectus, le memorandum de placement, les documents de souscription, le contrat de fonds et/ou tout autre document régissant le fonds. Vous trouverez la description complète des caractéristiques des produits nommés dans ce document ainsi que la description complète des opportunités, risques et coûts associés à ces produits dans les prospectus correspondants des titres sous-jacents, prospectus de vente ou bien autres documentations produits détaillées que nous mettons volontiers à votre disposition à tout moment, sur simple demande. L'investissement présenté dans ce document commercial concerne l'acquisition d'unités ou de parts d'un fonds et non pas d'actifs sous-jacents. Les actifs sous-jacents sont la seule propriété du fonds. Ce document ne peut en aucun cas être transféré ou distribué à une autre personne ni ne peut être reproduit. Tout transfert, distribution ou reproduction est interdit et peut entraîner une violation de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières, US Securities Act, telle que modifiée et actuellement en vigueur (loi ci-après dénommée «Securities Act»). Les valeurs concernées dans la présente n'ont pas été ni ne seront enregistrées conformément au Securities Act, ni aux lois en matière de valeurs mobilières en vigueur dans tout autre Etat des Etats-Unis et, sous réserve de certaines exceptions, les valeurs ne peuvent pas être offertes, données en garantie, vendues ou transférées sur le territoire des Etats-Unis ou vers les Etats-Unis, ni au bénéfice ou pour le compte de personnes US.

De plus, il peut y avoir des conflits d'intérêts concernant l'investissement. Dans le cadre de la prestation de services, Credit Suisse AG et/ou ses filiales peuvent le cas échéant payer à des tiers ou recevoir de la part de tiers, sous forme de frais ou autre, une rémunération unique ou récurrente (par exemple commissions de souscription, commissions de placement ou de suivi). Avant de prendre toute décision de placement, les investisseurs potentiels doivent évaluer indépendamment et avec soin (avec leurs conseillers fiscaux, juridiques et financiers) les risques spécifiques décrits dans les supports accessibles, les conséquences légales, réglementaires, fiscales et comptables ainsi que l'impact sur le crédit. Le gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs ou la société de gestion (des OPCVM), selon ce qui est applicable, peut décider de résilier les accords locaux concernant la commercialisation des parts/unités d'un fonds, y compris mettre un terme aux enregistrements ou aux notifications avec l'autorité de surveillance locale. Une énumération des droits des investisseurs concernant les investissements dans des fonds d'investissement domiciliés dans l'Espace économique européen, gérés ou sponsorisés par Credit Suisse Asset Management, peut être obtenu en français et en anglais via www.credit-suisse.com/am/regulatory-information. La législation locale relative aux droits des investisseurs peut s'appliquer.

Informations importantes concernant l'ESG

Il n'existe à ce jour aucune définition universelle ou liste exhaustive définissant les enjeux ou facteurs couverts par le concept d'"ESG" (Environnemental, Social, Gouvernance). Sauf indication contraire, le terme "ESG" est utilisé comme synonyme avec les termes "durable" et "durabilité". A moins que cela soit indiqué autrement, les opinions exprimées dans le présent document sont fondées sur les hypothèses et l'interprétation d'ESG de CS au moment de la rédaction. Le point de vue de CS sur l'ESG peut évoluer au fil du temps et est sujet à modifications.

Les impacts des risques liés à la durabilité sont susceptibles de se développer au fil du temps et de nouveaux risques liés à la durabilité peuvent être identifiés à mesure que des données et des informations supplémentaires concernant les facteurs et les impacts de la durabilité deviennent disponibles et que l'environnement réglementaire concernant la finance durable évolue. Ces évolutions peuvent entraîner une reclassification potentielle des produits/services dans le cadre de placement durable de CS.

Lorsqu'une évaluation de durabilité contient des éléments qui suivent des objectifs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG), CS s'appuie, entièrement ou en partie, sur des sources d'information tierces (y compris, mais sans s'y limiter, les informations produites par la société émettrice/productrice elle-même) et sur des conseils externes. Ces sources d'information peuvent être limitées en termes d'exactitude, de disponibilité et d'actualité. Il est possible que les données provenant de fournisseurs externes de données ESG soient incorrectes, indisponibles (par exemple, inexistantes ou invérifiables), ou pas entièrement mises à jour. CS n'a pas vérifié de manière indépendante les informations obtenues auprès de sources publiques et tierces et ne fait aucune déclaration ou garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité de ces informations. Etant donné que les lois, directives et réglementations mondiales relatives au suivi et à la fourniture de ces données évoluent, toutes ces informations sont fournies à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées. Sauf si la loi applicable l'exige, CS n'est pas tenu de mettre à jour ses évaluations de durabilité. Toute mise à jour peut être sujette à un retard, en raison par exemple du manque de données disponibles.

Une évaluation ESG reflète l'opinion de la partie évaluatrice (CS ou parties externes telles que des agences de notation ou d'autres établissements financiers). En l'absence d'un système d'évaluation ESG standardisé, chaque partie évaluatrice dispose de son propre cadre/méthodologie de recherche et d'analyse. Par conséquent, l'évaluation ESG ou les niveaux de risque donnés par différentes parties évaluatrices pour le même [placement/société/produit] peuvent varier. En outre, l'évaluation ESG se limite à la prise en compte de la performance de l'entreprise uniquement par rapport à certains critères ESG et ne tient pas compte des autres facteurs nécessaires pour évaluer la valeur d'une entreprise.

À moins que cela n'ait été explicitement communiqué dans la documentation du produit ou du service, aucune déclaration n'est formulée quant au fait que le produit ou le service respecte un cadre réglementaire spécifique ou les propres critères du CS pour les cadres de durabilité internes.

La performance non-financière/ESG est indépendante de la performance financière du portefeuille ou du produit, car les performances dépendent de différents facteurs. Par conséquent, ces performances peuvent différer (de manière significative).

L'intégration de facteurs ESG dans une stratégie d'investissement ne garantit pas un impact positif sur la durabilité et ne permet pas nécessairement d'identifier et d'atténuer avec succès tous les risques matériels liés à la durabilité.

La Classification de la Durabilité des produits et services dans ce document reflète l'opinion de CS sur la base du cadre de placement durable de CS.

En l'absence d'un système de classification ESG standardisé à l'échelle de la branche, CS a développé son propre cadre ESG. Par conséquent, la Classification de la Durabilité de CS des produits peut différer de la classification effectuée par des tiers. Compte tenu de la nature naissante de la réglementation et des directives ESG/durabilité, CS peut être amené à revoir la représentation faite dans ce document concernant les classifications/descriptions de durabilité des produits en réponse à l'évolution des directives légales, réglementaires ou internes ou à des changements dans l'approche du secteur en matière de classification. Cela s'applique pour la classification/description de la Durabilité des Produits faite par CS et par des tiers. Ainsi, toute classification/description de la Durabilité des Produits mentionnée dans ce document est donc susceptible d'être modifiée.

Les impacts des risques liés à la durabilité sont susceptibles de se développer au fil du temps et de nouveaux risques liés à la durabilité peuvent être identifiés à mesure que des données et des informations supplémentaires concernant les facteurs et les impacts de la durabilité deviennent disponibles et que l'environnement réglementaire concernant la finance durable évolue. Ces évolutions peuvent entraîner une reclassification potentielle des produits/services dans le cadre de placement durable de CS.

En outre, en raison de l'évolution des réglementations, les références aux réglementations pertinentes telles que le SFDR peuvent devoir être réexaminées à l'avenir et sont susceptibles d'être modifiées.

Dans l'évaluation d'un placement particulier, les fonds et leur responsable peuvent être dépendants d'informations et de données obtenues par des tiers qui peuvent être incomplètes, inexacts ou indisponibles. Cela s'applique en particulier à certains placements pour lesquels le CS ne peut avoir qu'un accès limité aux données provenant de parties externes concernant les composantes sous-jacentes d'un placement, en raison, par exemple, de l'absence de données d'analyse. Dans de tels cas, le gérant du fonds s'efforcera d'évaluer ces informations au mieux. De telles lacunes dans les données pourraient entraîner une évaluation incorrecte d'une pratique de durabilité et/ou des risques et opportunités de durabilité associés. Les pratiques liées à la durabilité diffèrent selon la région, l'industrie et le problème, et évoluent en conséquence. Les pratiques liées à la durabilité d'un placement ou l'évaluation de ces pratiques par les gestionnaires de fonds peuvent changer au fil du temps. De même, les nouvelles exigences en matière de durabilité imposées par les juridictions dans lesquelles le gestionnaire de fonds exerce ses activités et/ou dans lesquelles les fonds sont commercialisés peuvent entraîner des coûts de conformité supplémentaires, des obligations de divulgation ou d'autres implications ou restrictions sur le fonds ou leurs gestionnaires. En vertu de ces exigences, les gestionnaires de fonds peuvent être tenus de se classer eux-mêmes ou les fonds selon certains critères, dont certains peuvent être sujets à une interprétation subjective. Les opinions des gestionnaires de fonds et/ou du CS sur la classification appropriée peuvent se développer au fil du temps, y compris en réponse à des directives légales ou réglementaires ou à des changements dans l'approche sectorielle de la classification, ce qui peut inclure une modification de la classification du fonds. Une telle modification de la classification concernée peut nécessiter des mesures supplémentaires, par exemple, des informations supplémentaires peuvent être nécessaires de la part du gestionnaire de fonds ou des fonds, ou de nouveaux processus peuvent être mis en place pour saisir des données sur les fonds ou leurs placements, ce qui peut entraîner des coûts supplémentaires.

En outre, conformément au règlement (UE) 2020/852 (le «règlement sur la taxinomie») un produit financier qualifié d'article 8, paragraphe 1, au titre du SFDR qui promeut des caractéristiques environnementales doit fournir des informations complémentaires dès le 1 janvier 2022 sur ces caractéristiques environnementales et une description de la manière dont et dans quelle mesure ses investissements sont réalisés dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de l'article 3 du Règlement sur la taxinomie. Toutefois, étant donné le manque de données disponibles, le CS peut ne pas être en mesure de tenir compte de l'alignement des investissements sur la taxinomie de l'UE dans le processus de décision de placement. En conséquence, il peut y avoir des investissements sous-jacents à ces produits financiers qui ne tiennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Le CS continuera à examiner la situation en permanence.

Information importante: Le fonds d'investissement faisant l'objet du présent document commercial (le «Fonds») a été autorisé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier en tant qu'OPCVM conformément à la directive 2009/65/CE telle que modifiée.

Pour les investisseurs français: Le Fonds a été notifié à la commercialisation en France auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et peut être distribué aux investisseurs en France. Les souscriptions ne peuvent être considérées comme valables que si elles sont effectuées sur la base du document d'information clé pour l'investisseur ("DICI") en vigueur.

France

Régulateur / Superviseur entité légale: Autorité des marchés financiers («AMF»), 17 place de la Bourse - F-75082 Paris Cedex 02, Tel: (+33 1) 53 45 60 00, Fax: (+33 1) 53 45 61 00, Site internet: www.amf-france.org.

Distributeur – si ce document est distribué par: Credit Suisse Fund Management S.A.*, 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

*Entité légale auprès de laquelle la documentation complète de l'offre, le document d'information clé pour l'investisseur ("DICI"), le document d'information clé (DIC), les documents constitutifs et les rapports annuels et semestriels, le cas échéant, peuvent être obtenus gratuitement.

Versions disponibles en: anglais, allemand, français ou italien

Copyright © 2024 CREDIT SUISSE. Tous droits réservés.